



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2008/2/Rev.1
16 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-troisième session
Genève, 30 juin-9 juillet (matin) 2008
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

EXPLOSIFS ET QUESTIONS CONNEXES

Définition du mot «flegmatisé»

Communication de l'expert de l'Australie*

Rappel

1. Comme indiqué dans le document UN/SCTDG/32/INF.21, les prescriptions de la quinzième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses: Règlement type ont été examinées attentivement lors de travaux menés pour mettre à jour le Code australien des explosifs (AEC, Australian Explosive Code). Il a été noté que les mots «flegmatiser», «flegmatisé» et «flegmatisant» n'étaient pas couramment utilisés et ne figuraient pas dans les dictionnaires usuels de langue anglaise. Les mots «flegmatisé» et «flegmatisant» apparaissent toutefois à plusieurs reprises dans la quinzième édition révisée du Règlement type pour des marchandises de la classe 1. On y recense ainsi les emplois suivants:

* Conformément au programme de travail 2007-2008 du Sous-Comité, approuvé par le Comité à sa troisième session (voir les documents ST/SG/AC.10/C.3/60, par. 100 et ST/SG/AC.10/C.3/34, par. 14).

«Flegmatisant»:	Section 3.1.1.4 Section 4.1.1.7 Instruction d'emballage P406, disposition supplémentaire 1 Désignations officielles de transport pour les numéros ONU 0075, 0143, 0150 et 0391 (Liste des marchandises dangereuses et index) Disposition spéciale 266 Disposition spéciale 271
«Flegmatisé»:	Section 4.1.4.8 Disposition spéciale 131 Disposition spéciale 227.

2. Dans les désignations officielles de transport attribuées aux numéros ONU 0075, 0143, 0150 et 0391, le mot «flegmatisant» est utilisé de deux manières pour décrire les moyens de désensibiliser des matières particulières. S'agissant des numéros ONU 0075 et 0143, le produit est désensibilisé à l'aide d'un «flegmatisant» non volatil insoluble dans l'eau tandis que pour les numéros ONU 0150 et 0391, la désensibilisation se fait simplement à l'aide d'un «flegmatisant» sans mention de volatilité ou de solubilité.

3. L'absence de définitions reconnues pour les termes «flegmatisé» et «flegmatisant» dans le Règlement type de l'ONU accroît le risque d'interprétation erronée.

4. Selon l'interprétation de l'expert de l'Australie, le terme «flegmatisé» s'applique à un explosif dans lequel on a introduit un agent, ou «flegmatisant», destiné à le stabiliser ou à le désensibiliser. Cette interprétation a ensuite été renforcée par les références fournies par les membres du Sous-Comité. S'agissant des numéros ONU énumérés plus haut, cette adjonction est souhaitable pour permettre une manutention et un transport sûrs de ces marchandises dans les emballages prescrits dans la Liste des marchandises dangereuses. Le «flegmatisant» doit agir comme une barrière entre les molécules de l'explosif pour ralentir le transfert de chaleur et toute réaction résultante et pour diminuer la sensibilité aux chocs et aux frictions. Selon l'ouvrage «*Explosives*» (Mayer et alii)¹, on peut diminuer la sensibilité des explosifs cristallins grâce à l'adjonction de petites quantités de «flegmatisant». L'*Encyclopaedia of Explosives* (Fedoroff et Sheffield)² nous propose des définitions plus larges:

La désensibilisation (ou la flegmatisation) d'un explosif, est un procédé qui rend cet explosif moins sensible ou insensible aux phénomènes suivants: chaleur, choc, impact, percussion, tir d'une balle ou friction.

Un désensibilisateur (ou un flegmatisant) est une matière qui insensibilise un explosif ou en diminue la sensibilité.

¹ Page 255, Rudolph Mayer, Josef Kohler and Axel Homburg – *Explosives*, fifth completely revised edition – Wiley-VCH.

² Page D88, Basil T. Fedoroff and Oliver E. Sheffield (1966) – *Encyclopaedia of Explosives and related items*, PATR 2700, volume 3 – Picatinny arsenal, Dover New Jersey USA.

On peut citer comme agents types de «désensibilisation» la cire, le papier, l'eau, l'alcool, des produits pétroliers tels que la vaseline ou le kérosène ainsi que certains polymères.

5. La «flegmatisation» de matières ne concerne pas seulement les numéros ONU 0075, 0143, 0150 et 0391 puisque de nombreux autres explosifs sensibles contiennent une matière «flegmatisée» (on peut par exemple considérer la dynamite comme une forme de nitroglycérine «flegmatisée»). Le «flegmatisant» ou l'explosif «flegmatisé» comprend parfois un colorant qui permet de distinguer le produit désensibilisé de sa variante plus explosive.

Proposition

6. Il est proposé d'insérer au chapitre 1.2 la définition suivante du mot «flegmatisé»:

Explosif «flegmatisé», un explosif auquel on a ajouté une matière (ou «flegmatisant») en vue d'en faciliter la manutention et le transport dans des conditions de sécurité. Le flegmatisant rend l'explosif insensible ou moins sensible aux phénomènes suivants: chaleur, choc, impact, percussion ou friction. On peut citer au nombre des agents de flegmatisation types la cire, le papier, l'eau, les polymères (chlorofluoropolymères par exemple), l'alcool et les produits pétroliers (vaseline et paraffine par exemple).
